

**RAPPORT N° 02/7- 59**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**DECLASSEMENT APRES UNE ANNEE D'ARCHIVAGE DE PERIODIQUES  
DE LA MAISON DE LA COMMUNICATION**

La Maison de la communication dispose de près de 150 titres de périodiques proposés au public pour une consultation sur place ou au prêt.

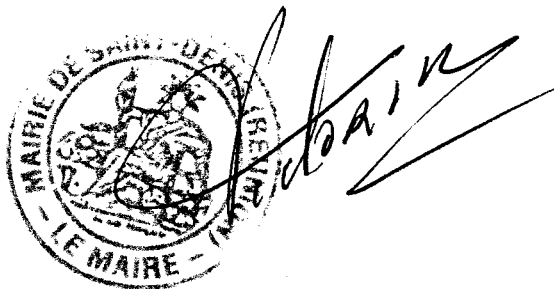
Nous sommes confrontés à des difficultés de stockage des numéros anciens qui ne sont plus consultés.

Afin d'établir une meilleure gestion de ce fonds nous sollicitons une autorisation de déclasser des périodiques relatifs aux années 1997, 1998, 1999, 2000.

Pour les années à venir, nous sollicitons l'autorisation de déclasser les numéros des périodiques à l'achèvement de l'année suivant celle de leur parution.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 02/7-59  
du Conseil Municipal  
en séance du lundi 16 décembre 2002**

**OBJET**

**DECLASSEMENT APRES UNE ANNEE D'ARCHIVAGE DE PERIODIQUES  
DE LA MAISON DE LA COMMUNICATION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 02/7-59 du Maire ;

Sur le rapport de Madame Marie-Claude DAMON, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Affaires Culturelles / Finances et Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le déclasséement des périodiques après une année d'archivage.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 28 DEC 2002

**LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA**

